

Situation au mercredi 13 janvier à Montignac-Lascaux

Nous vivons une situation préoccupante avec la découverte d'un cluster « COVID » à l'EHPAD de MONTIGNAC-Lascaux.

Depuis le début de l'année, cette situation fait l'objet de toute notre attention. Epargnés lors de la première vague, nous ne pouvions que redouter de subir à notre tour cette terrible épidémie. Notre réaction a été immédiate mais n'a pas suffi à endiguer la propagation du virus qui s'étend, à l'heure où j'écris ces mots, à 77 personnes contaminées. Nous déplorons un décès survenu dans la nuit du mercredi 13 janvier.

Dès les premiers symptômes, avant même d'avoir le résultat des test PCR pratiqués immédiatement, un plan de crise donné par l'ARS pour l'EHPAD a été mis en application sans délai. La réactivité et la détermination de la directrice de notre EHPAD ont été précieuses.

Les principales mesures mises en œuvre sont :

- A l'exception des médecins traitants aucune personne extérieure ne peut entrer dans l'établissement depuis le 2 janvier,
- Les résidents testés positifs intègrent l'unité COVID,
- Une zone dédiée aux cas suspects est mise en place avec test systématique,
- Les résidents gardent leurs chambres depuis le 3 janvier,
- Le personnel est équipé de tout le matériel de protection et applique strictement les gestes barrière,
- Les locaux sont désinfectés avec le plus grand soin,
- Renforcement des équipes pour faire face aux absences d'agents et au surcroît de travail.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont apporté ou qui vont nous apporter une aide dans la gestion de cette crise.

Je suis à la disposition des familles en complément du médecin coordonnateur et de la directrice de l'EHPAD pour recueillir leurs demandes et apporter toutes les précisions utiles.

J'adresse aux résidents mes vœux de rétablissement et de retour à la normale dans les meilleurs délais.

Je rappelle à tous le besoin impératif de respecter les gestes barrière et de se faire vacciner dès que les modalités pratiques de vaccination seront connues.

Ces mesures sur lesquelles nous n'avons pas assez d'information pour le moment feront l'objet d'une autre communication par ce même canal.

Je vous invite à éviter de répandre les rumeurs, qui ici et là, par le biais des réseaux sociaux généralement, donnent des informations erronées ou imprécises. Cette crise appelle discernement et sérieux. Le canal officiel d'informations est celui de la préfecture, de l'ARS et des collectivités locales.

L'équipe municipale est à votre disposition pour toute précision ou démarche.

Bien à vous.

Laurent Mathieu et l'équipe municipale

Vaccination

Les modalités de la campagne de vaccination vous seront communiquées dès que les mesures seront connues et publiées.

Rappel des gestes barrière

Eviter la propagation du virus est du ressort de tous. Nous devons être très prudents dans nos comportements et bien respecter les règles de base.



Si vous avez des symptômes ou êtes cas contact*, faites-vous tester et **isolez-vous** pour limiter la propagation du virus.

*Cas contact:

- personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable.
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) -en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque- .
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins.
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Protégez-vous. Protéger les autres.